



Ville de
Saint-Raymond
Une force de la nature
AU SERVICE DES CITOYENS

Formulaire d'inscription

Date limite : 27 mai 2022

Aucun formulaire ne sera accepté après cette date

Nom	
Téléphone	
Adresse courriel	
Heure de l'activité	à
Endroit de l'activité (quartier)	
Description de l'activité	
Nombre de personnes	
Vos dépenses détaillées :	

La Ville de Saint-Raymond est fière de soutenir les organisateurs de la fête des voisins du 4 juin 2022. À cet effet, en fonction des dépenses de votre fête, elle s'engage à contribuer financièrement jusqu'à un montant de **10 \$ / personne** et à un **montant maximum de 300 \$** pour l'organisation de votre événement.

Vous devez faire parvenir votre demande avant le 27 mai 2022. **De plus, la Ville de Saint-Raymond exige les factures et les photos de votre événement afin de procéder au paiement.** Seules les dépenses de nourriture ou breuvages non alcoolisés seront remboursées.

Ville de Saint-Raymond
375, rue Saint-Joseph
Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Courriel : jean.alain@villesaintraymond.com